



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À MIAMI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BRICKELL ARCH - SUITE 1050
1395 BRICKELL AVE – MIAMI, FL 33131

le 09/06/2021

Objet : PROCES VERBAL DU 1^{ER} CONSEIL CONSULAIRE

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenu le 09/06/2021, à 15h00, à l'adresse suivante :

dans les locaux du Consulat et par visioconférence

Participants :

M. Laurent GALLISSOT, Consul général, rapporteur
M. Franck BONDRILLE, Président élu, Conseiller des Français de l'étranger
M. Jacques BRION, Conseiller des Français de l'étranger,
Mme Axelle GAULT, Conseillère des Français de l'étranger
Mme Laure PALLEZ, Conseillère des Français de l'étranger
Mme Sandra POULIQUEN, Consule adjointe, chef de chancellerie, secrétaire

Mme Sandra POULIQUEN, Consule adjointe, Chef de chancellerie, est proposée en tant que secrétaire de la réunion.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Fonctionnement du conseil consulaire
2. Bilan des élections consulaires
3. Election du président du conseil consulaire

1. Fonctionnement du conseil consulaire

M. Laurent GALLISSOT, Consul général, rappelle que l'article 3 de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013, relative à la représentation des Français établis hors de France, détermine les domaines de compétence du conseil consulaire :

- protection et action sociales
- emploi, formation professionnelle et apprentissage
- enseignement français à l'étranger
- sécurité.

Certains domaines ne relèvent donc pas de la compétence du conseil consulaire (ex : le secteur culturel).

Par ailleurs, le décret n°2021-691 du 31 mai 2021 apporte d'importantes modifications :

- Le chef de poste ou son représentant est rapporteur du conseil consulaire.
- Il reste responsable de la désignation d'un secrétaire qui assiste aux réunions du conseil consulaire et en dresse le procès-verbal.
- Le chef de poste est destinataire de tous les ordres du jour. Il est également informé, au préalable, des personnes invitées.

M. Laurent GALLISSOT, Consul général, rapporteur, présente ensuite le calendrier annuel des conseils consulaires qui se tiennent dans les locaux du consulat ou par visioconférence :

- **fin janvier-début février** : présentation de l'action consulaire de l'année précédente
- **avril** : 1er conseil consulaire des bourses
- **en mars/avril** : comité de sécurité annuel (hors pandémie). Depuis le début de la crise sanitaire, des comités de sécurité ont été régulièrement organisés par visioconférence au fil de l'année. Ils ont donné lieu à des échanges particulièrement appréciés des membres et ont été l'occasion de faire participer des chefs d'îlot ainsi que des consuls honoraires éloignés géographiquement.
- **octobre** : 2ème conseil consulaire des bourses
- **novembre** : CCPAS et STAFE (Soutien associatif des Français à l'étranger)

Mmes Axelle GAULT et Laure PALLEZ, Conseillères des Français de l'étranger, remercient le Consul général pour sa proposition de les accueillir pendant une journée au consulat général afin de leur présenter son rôle et son fonctionnement.

Mme Laure PALLEZ suggère de réunir un conseil consulaire sur la question de l'emploi et de l'économie. La loi relative aux conseils consulaires dispose en effet que « le conseil consulaire reçoit périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et de leurs activités » (article 3 du décret n° 2014-144 du 18 février 2014).

M. Laurent GALLISSOT précise que le conseil consulaire est compétent pour la portabilité des droits de nos usagers à l'étranger. La coopération économique en termes d'emploi ne relève pas de la compétence du conseil consulaire.

M. Jacques BRION est favorable à réunir le conseil consulaire sur un thème et à réaliser des ateliers de travail. En outre, le conseil consulaire doit pouvoir communiquer. Il est donc important de publier les procès-verbaux et d'en informer les usagers.

Mme Axelle GAULT demande si les élus sont en droit de communiquer sur leurs actions.

M. Laurent GALLISSOT souligne que le consulat général n'a pas vocation à être le support administratif des élus consulaires et qu'ils doivent mettre eux-mêmes en œuvre leurs idées. Les procès-verbaux continueront d'être mis en ligne sur le site Internet du consulat général comme cela était fait à présent. Il propose que le consulat général communique sur les réseaux sociaux sur la tenue des conseils consulaires. Par ailleurs, les élus consulaires ont la possibilité de communiquer sur leurs propres actions. Ils disposeront d'ailleurs d'une adresse e-mail et d'une carte officielle dans le cadre de leur mandat. Ils figureront dans le répertoire des élus et un guide leur sera prochainement adressé.

2. Bilan des élections consulaires

M. Laurent GALLISSOT présente aux élus un bilan de l'élection des Conseillers des Français de l'étranger.

Même si la participation reste faible, le vote par Internet a augmenté de +50% par rapport au scrutin de 2014. Certains opérateurs de téléphonie, en Amérique du nord, ont bloqué la transmission des SMS comportant le code nécessaire pour voter en ligne. Ce bug devra être résolu pour les législatives de 2022.

Les élections consulaires de mai 2021 ont eu pour conséquence un renouvellement important des élus et une grande parité à travers le monde. La circonscription électorale de Miami en est la représentation. L'ouverture de trois bureaux de vote en Floride et le nombre élevé de candidats ont

permis de créer une proximité avec les électeurs. Le conseil consulaire a désormais une belle représentativité géographique.

Mme Laure PALLEZ demande si une analyse politique des élections consulaires dans le monde est effectuée. Elle propose de lancer en Floride une étude de la communauté française, à l'instar de ce qui avait été réalisé à Shanghai où elle a été Conseillère consulaire.

M. Jacques BRION propose, quant à lui, d'effectuer un recensement des associations francophones et francophiles qui sont certainement bien plus nombreuses que celles répertoriées sur le site Internet du consulat général.

3. Election du président du conseil consulaire

Le conseil consulaire étant organisé par visioconférence, les élus ont fait parvenir directement au chef de poste, par courriel, leur choix pour le nouveau président, conformément aux recommandations du secrétariat de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE).

Sur les 4 votes parvenus, 3 sont en faveur de M. Franck BONDRILLE et 1 en faveur de Mme Laure PALLEZ. M. Franck BONDRILLE est donc élu président du conseil consulaire de Miami pour une période de trois ans à compter du 9 juin 2021.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président :

remercie les membres de leur participation à cette visioconférence

et **lève** la séance à 15h50.